

M A I R I E

6&8

ARRONDISSEMENTS
M A R S E I L L E

LE MAIRE

CONSEILLER DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHÔNE

N/REF. : YM/CVG/EC/LC
N° 17414/16/11/00429



Monsieur Jean-Claude TRICOCHÉ
Président
CIQ Rome Préfecture
2 rue du Commandant Imhaus
13006 MARSEILLE

Marseille, le 29 novembre 2016

Monsieur le Président,

Je fais suite aux échanges qui ont eu lieu lors de la réunion publique, qui s'est tenue lundi dernier à l'Espace Salvator.

Au cours de cette rencontre, la question des ravalements de façades d'immeubles du centre-ville a été soulevée.

Aussi, je me permets de revenir vers vous afin de vous préciser qu'un rapport concernant ce sujet sera voté en Conseil d'Arrondissements ce mercredi 30 novembre et approuvé en Conseil Municipal le 5 décembre prochain.

Dans le cadre du partenariat avec la Ville de Marseille, d'un montant total de 100 millions d'euros, le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône a approuvé une aide financière aux propriétaires privés pour le ravalement des façades d'immeubles situés dans le périmètre de l'Opération Grand Centre-Ville.

Le taux de subvention est fixé à 50% du montant TTC des travaux, avec un plafond à 200 euros par mètre carré de façade traitée, 250 euros dans le cas d'immeubles classés ou inscrits au titre des Monuments Historiques, ou signalés comme ayant un intérêt architectural par le PLU.

Le cours Lieutaud fera partie de ce dispositif, de même que la rue Paradis et la rue de Rome.

Vous souhaitant bonne réception de la présente,

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.


Yves MORAINÉ